**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 46 (1982) **Heft:** 181-182

**Artikel:** La datation du vocabulaire des imprimés de textes anciens

Autor: Möhren, Frankwalt

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399715

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LA DATATION DU VOCABULAIRE DES IMPRIMÉS DE TEXTES ANCIENS

La datation des mots est un élément de base de la lexicologie. Les efforts de maint chercheur visent à fournir à la lexicographie des attestations sûres, correctement interprétées et datées. C'est la recherche des premières dates qui, dans ce procédé, occupe une place primordiale. Leur importance devrait inciter les lexicographes à vérifier scrupuleusement l'authenticité de l'attestation première. Or, il n'en est rien. Les fausses dates pullulent et sont recopiées d'un dictionnaire à l'autre (¹). Il est rare que des dates erronées aient été corrigées, et que, de ce fait, la voie ait été préparée pour la recherche de la première date véritable.

Un de ces cas heureux concerne la datation du *Miroir historial* de Jean de Vignay. Delboulle avait extrait de l'édition de 1531 de cet ouvrage mainte première attestation qu'il datait d'habitude du 14<sup>e</sup> siècle, tout en indiquant régulièrement que sa source était l'édition de 1531 (²). BW¹ (1932), qui a utilisé les matériaux de Delboulle, date Jean de Vignay (*Mir. hist.*) de *vers 1327* (aussi *XIVe s.*, p. ex. *abjurer*, v. cidessous). Wartburg a dû réaliser plus tard que JVignay fournissait trop de datations surprenantes et en a fait vérifier la source. Il écrit en

<sup>(1)</sup> V. le travail exemplaire de M. Höfler, « Die Wortfamilie von *jazz* im Französischen oder Wie zuverlässig sind die historischen Informationen der französischen Lexikographie? », *ZrP* 95 (1979) 343-357; cp. F. Möhren, « Zur Datenforschung », *Festschrift Hubschmid* 1981, Bern (Francke) 1982.

<sup>(2)</sup> A. Delboulle, *Matériaux pour servir à l'historique du français*, Paris (Champion) 1880 [= DelbMat]; id. « Notes lexicologiques », *RHL* 1 (1894) 178-185; 486-495; 2 (1895) 108-117; 256-266; 4 (1897) 127-140; 5 (1898) 287-306; 6 (1899) 285-305; 452-471; 8 (1901) 488-505; 9 (1902) 469-489; 10 (1903) 320-339; 11 (1904) 492-511; 12 (1905) 137-149; 693-713; id., « Mots obscurs et rares de l'anc. langue fr. », *R* 31 (1902) 350-375; [cp. 32 (1903) 471-472; 33 (1904) 139-141]; 33, 344-367; 556-600; 34 (1905) 603-617; 35 (1906) 394-427; ses matériaux non publiés se trouvent à la Sorbonne (cote: Fonds suppl. de mss, Ms. 1911-1935. V. DEAF Compl. bibl. DelbRec; cp. FEW Db) et ont été utilisés dans le FEW et dans MatHistVoc1 de Quemada et Wexler. — Les sigles utilisés ici sont ceux du DEAF ou du FEW.

1949 (3) dans BW2: (p. XX) « toutefois l'édition du XVI° siècle dont s'est servi Delboulle contient des interpolations » et p. XXIX « édition de 1531, qui est à peu près identique à celle de 1495/96. Or, des recherches effectuées pour nous par M. Alain Bonnerot sur les manuscrits et dans les éditions... ont montré que l'édition de 1495/96 a renouvelé considérablement le vocabulaire... Voilà pourquoi il a fallu faire redescendre la datation d'un assez grand nombre de mots pour lesquels la 1<sup>re</sup> édition avait indiqué 1327. » Dans le Beiheft (1950) du FEW il explique sous Vign: «...verfasst ca. 1327; erste gedruckte ausgabe von 1496, die aber im text modernisiert ist; sie wurde irrtümlicherweise oft von DG und BlochW [= BW1] mit dem datum 1327 zitiert (4), und zwar meist auf grund von auszügen von Delboulle, die dieser bereits fälschlicherweise auf den urtext von 1327 übertrug (5) ». Le problème a également été reconnu par Quemada qui écrit en 1959 dans MatHistVoc¹ t. 1, p. 6, n. 9 « nous avons adopté, pour l'ensemble des cas litigieux [de datation], la solution qui permettra de prendre ultérieurement position . . . par exemple, les attestations tirées du Miroir historial de V. de Beauvais (traduit en 1327 par J. de Vignay), mais d'après les éditions de 1495 ou de 1531, pour lesquelles nous maintenons provisoirement la première date, 1327, en mentionnant entre parenthèses l'édition à laquelle nous renvoyons (6). En effet, si des documents antérieurs à 1495 sont mis en lumière, ce sera bien la plus ancienne référence qui sera valable...». Aussi RobP<sup>2</sup> annote p. 2133 a, sous la date 1495 (1496 FEW), « daté souvent de 1327 par erreur ». On pourrait donc croire que ce cas de datation erronée est réglé. Mais, hélas, il est toujours d'actualité.

Jean de Vignay traduisit le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (ca. 1250) (7) certainement après 1313 (ou 1321) et avant 1333 (date d'un ms.); selon Orywall (JVignayMirMargO) le prologue et les livres 1 et 2 auraient été écrits en 1328 au plus tard, les livres 3 à 32 en

<sup>(3)</sup> Dépôt légal 1949 ; daté 1950 sur la page-titre.

<sup>(4)</sup> En vérité, DG date JVignay du XIVe s., p. ex. sous cicéronien, cynocéphale, versicule, et toujours sans indication de l'éd. utilisée.

<sup>(5)</sup> Mais Delboulle a toujours ajouté la date de l'éd. utilisée : 1531 — Le supplément (1957) du Beiheft du FEW introduit un sigle Vign 1531 que je n'ai jamais retrouvé.

<sup>(6)</sup> Puisque MatHistVoc¹ donne JVignay toujours d'après Delboulle, il s'agit toujours de l'éd. 1531.

<sup>(7)</sup> Datation difficile (différentes rédactions); Vincent est mort en 1264. Edition citée ici: Vincentius Bellovacensis, Speculum maius, t. 4, Speculum historiale, Duaci [Douai] 1624 (réimpr. Graz 1965). Cp. B. L. Ullman,

1332 et 1333; le DEAF date ca. 1328. Il existe des mss. du 14° s. (tous incomplets: BN fr. 316 [1333], Leiden Univ. Voss gall. fo 3.A [ca. 1345], Besançon 434 [1372], Baltimore Walters Art Gallery W. 140 [2° m. 14° s.; 1351?; contient les livres 17-24], BN nfr. 15939-15944 (anc. New York Yates Thompson 79, anc. Ashburnham App. 146) [ca. 1375], BN fr. 312-314 [1396]) et du 15° s., mais il n'y a jamais eu d'édition moderne (8). Anthoine Vérard, Paris, imprima le Miroir en cinq volumes, de septembre 1495 à mai 1496 (9). Cette édition est de valeur fort médiocre et contient même des parties nouvellement traduites par (ou pour) Vérard (selon Knowles R 75, 362 l. 25; l. 26, ch. 1-50; l. 31-32, mais cp. cidessous). Galliot du Pré, Paris, réimprima en 1531 le texte en copiant l'éd. Vérard (10). C'est cette édition que Delboulle a dépouillée. Il datait d'habitude les attestations du XIVe s. (aussi, parfois, 1330, p. ex. RHL 12, 698, ou vers 1330, RHL 8, 489, ou encore vers 1327, RHL 10, 335) tout en ajoutant la date de l'éd., 1531.

Dès 1906, la science aurait pu se rendre compte de la mauvaise qualité d'une partie des matériaux tirés du *Miroir*, éd. 1531 : A. Thomas avait corrigé dans la *Romania* quelques leçons de l'éd., citées par Del-

<sup>«</sup> A project for a new edition of Vincent of Beauvais », Speculum 8 (1933) 312-326; G. G. Guzman, « The Cambron manuscript of the Speculum historiale », Manuscripta 13² (July 1969) 95-104 [l'éd. Douai 1624 serait la moins bonne, mais la plus accessible; meilleure éd.: Johann Mentelin, Strasbourg 1473]; J. Schneider, « Recherches sur une encyclopédie du XIIIe siècle: Le Speculum majus de Vincent de Beauvais », Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 1976, 174-189. Cf. la nouvelle série de publications consacrées à Vincent: Spicae. Cahiers de l'Atelier Vincent de Beauvais, t. 1, Paris (CNRS) 1978; t. 2, 1980.

<sup>(8)</sup> Cp. Knowles R 75 (1954) 353-383, spéc. 358-362 et 381-382; éd. d'un Isopet contenu au Miroir: G. E. Snavely, MélElliott 1911, 1, 347-374 [DEAF: JVignayMirYsS]; éd. d'une vie de Sainte Marguerite par I. Orywall, Die altund mittelfranzösischen Prosafassungen der Margaretenlegende, thèse Köln 1968 [= JVignayMirSMargO]. — Ici nous citons d'après divers mss.: l. I-VIII d'après BN fr. 316 [1333], l. IX-XVI d'après BN fr. 313 [1396] (fidèle selon Knowles), l. XVII-XXIV d'après BN nfr. 15943-44 [ca. 1375], l. XXV-XXXII d'après BN fr. 314 [1396] (fidèle).

<sup>(9)</sup> Vol. 1, 29 septembre 1495, l. I-VIII; vol. 2, s.d., l. IX-XV; vol. 3, s.d., l. XVI-XXII; vol. 4, s.d., l. XXIII-XXVII; vol. 5, 7 mai 1496, l. XXVIII-XXXII. Cp. BrunetMan 5, 1255. Nos citations sont tirées de l'exemplaire BN Rés. G. 203-7. Nous assignons au vol. 1 la date 1495, aux vol. 2-4 1495/96 et au vol. 5 1496.

<sup>(10)</sup> Cette édition suit mot à mot Vérard. La répartition des 32 livres en 5 volumes est identique. Nous avons utilisé l'exemplaire BN Rés. G. 209-10, relié en deux tomes (du livre XXVII manquent les 12 derniers chapitres).

boulle, p. ex. saume, à corriger en saignie (= lat. phlebotomi), R 35 (1906) 396 n. 5; sequelle = branchetes (BN fr. 314), 399 n. 5; sinsoleil = fuisoleil (BN fr. 316), 401 n. 5; voifeme = voisiné (BN fr. 314), 423 n. 4; etc.

Jusqu'à aujourd'hui, pratiquement toutes les datations basées sur JVignayMir sont tirées des travaux de Delboulle. Parmi les exemples étudiés ici il n'y a aucun cas de source différente. Qu'en ont fait les dictionnaires?

Dans BW¹ (1932) JVignayMir est daté de vers 1327 (rarement XIVe s.). D'après ce qu'en dit Wartburg dans la Préface de BW² (1949), on s'attendrait à une correction complète. En vérité, une bonne partie des dates a été modifiée en 1495, certaines en vers 1495 (p. ex. dynastie), ou en 1496 (p. ex. diriger), mais aussi en 1327 (agile, etc., v. ci-dessous)! La datation XIVe siècle a d'habitude subsisté dans plusieurs éditions de BW puisque Wartburg n'a pas détecté les cas où il s'agissait de JVignayMir, normalement daté (vers) 1327 (abjurer BW¹-³, etc.). Bien des datations anciennes ont été purgées seulement dans BW³ (1960), p. ex. cynocéphale, et dans BW⁴ (1964), p. ex. acerbité (abjurer : XIVe > 1495), mais même dans BW⁵ (1968) se trouve encore vers 1327 (cicéronien) et surtout XIVe (abstrus, etc.) (¹¹).

Gam² date normalement les mots attestés dans JVignayMir du 15° s. (assimiler, éducation [Gam¹ 14° s.], etc.), parfois aussi du 16° s. (p. ex. abjurer) et, de façon erronée, du 14° s. (p. ex. abhorrer, abstrus, barbarie). Gamillscheg, qui date par siècle pour éviter les dates trop rapidement périmées, n'est pas pour autant à l'abri d'erreurs, au contraire : s'il avait donné à JVignayMir une date spécifique, il aurait eu plus de facilité à purger dans Gam² les erreurs de Gam¹.

Dauzat (1938) avait le plus souvent daté JVignayMir de 1327, p. ex. acerbité, apologie, avidité, etc., mais aussi du XIV<sup>e</sup> s., p. ex. abruptement, abstrus. DDM<sup>4</sup> (1979) écrit « 1495, J. de Vignay », p. ex. abhorrer,

<sup>(11)</sup> Dans certains cas, BW¹ a tiré de Delboulle des dates postérieures à 1327, bien que Delboulle donne aussi JVignayMir, p. ex. décréter 1382 (RHL 9, 475). Dans d'autres cas, BW² donne à la place de vers 1327 des dates antérieures à 1495, ce qui veut dire que Wartburg a vérifié de nouveau la première date; ex.: distributeur BW¹ vers 1327, BW²-5 vers 1370 (= Oresme, < DG, < MeunierOresme 174 [sans renvoi]; TLF 1372, < doc. GdfC); divertir BW²-5 vers 1400 (? < XIV²-XV² s. Perceforest, DG; antérieur: EchecsAmK ca. 1375, TL); dominical BW²-5 1417 (< GdfC); élucider BW²-5 1480 (< DG; GdfC); s'entre-dévorer BW²-5 vers 1470 (< Chastellain, DG); etc.

abjurer, abruptement, acerbité, etc., ou encore « 1496, Mir. historial », p. ex. déléguer, mais aussi « 1327, J. de Vignay », p. ex. barbarie (Dauzat  $XIV^e$ ) [affriander et délicat portaient cette date jusqu'à DDM³] ( $^{12}$ ).

On ne devrait même pas s'attarder à résumer le procédé de datation ascientifique de Lexis (1975). Celui-ci donne le plus souvent 1495 pour JVignayMir (sans indication de source), mais aussi, et fréquemment, ces dates de v. 1300, v. 1400, etc., qui, dans Lexis, remplacent une indication de siècle (14e et 15e s.). Exemples : v. 1300 (pour JVignayMir) remplace 1327 ou XIVe s. dans le cas de activement [LarLFr XIVe s.], affriander [LarLFr XIVe s.], agile [LarLFr Oresme], déléguer [LarLFr début du XIVe s.], etc.; v. 1400 < 1495 (JVignayMir, LarLFr), p. ex. églogue, [v. 1500 < 16e s. (BW5), versicule ; v. 1200 < début du XIIIe s. (LarLFr), décollation (BW5 : 1227 (13)) ; v. 1200 < XIIIe s. (LarLFr, DDM3), azyme (14)] ; etc. etc.

Le Grand Larousse de la langue française (LarLFr) date également 1495 (en ajoutant J. de Vignay), mais aussi  $XIV^e$  s. et début du  $XIV^e$  s. : abruptement XIVe s. (< Dauzat?), activement XIVe s. (< RobP?), affriander XIVe s. (< RobP, BW<sup>5</sup>?), déléguer début du XIVe s. (< 1330 BW<sup>5</sup>?), difficile début du XIVe s. (< début XIVe DDM³ ou 1330 BW<sup>5</sup>?) ( $^{15}$ ).

<sup>(12)</sup> La Bibliographie de DDM4 offre deux explications: Sous Vignay (J. de) « le Miroir historial, trad. du Speculum majus de Vincent de Beauvais, 1495 »; sous Mir. hist., Mir. historial « Miroir historial de Jean de Vignay, 1495 (l'édition de 1327 est au nom de l'auteur [! ?]) ». Noter que le Miroir historial n'est pas la traduction du Speculum majus entier, mais d'une partie seulement, soit du Speculum historiale. — Note supplémentaire: agenouillement est daté dans DDM4 de 1495. Cette date résulte de l'adaptation de ca. 1327, JVignayMir. GdfC 8, 45 c atteste le mot pourtant dans JBelethOff (déb. 14° s., ms. 14° s.) et dans LégDorVign (2° q. 14° s., ms. ca. 1370), cp. DEAF G 502, 31. Egalement TLF donne d'abord ca 1327 éd. 1531 (< MatHistVoc¹, ensuite Beleth (< Gdf; daté « XIV° s. (?) »), et ne considère pas LégDorVign (< Gdf), attestation plus sûre que JVignayMir éd. 1531.

<sup>(13)</sup> La date de 1227 vient de GdfC 9, 283 a ; le même texte se trouve aussi dans Tailliar 29 (p. 82) et, mieux transcrit, dans DesMarezYpres n° 2 (p. 104) : le venredi devant le Decolation Sain Jehan (charte originale ; informations par C. J. Drüppel). RobP², DDM⁴ 1268 est à corriger.

<sup>(14)</sup> XIII<sup>e</sup> s. se réfère à une attestation tirée d'une Bible (GdfC); il s'agit de la Bible Guiart de ca. 1295 : l'écart entre les deux dates est d'un siècle. Cf. F. Möhren, article cité à la note 1, où d'autres exemples, et cp. ci-dessous astucieux.

<sup>(15)</sup> Cp. décollation début du XIIIe s. < 1227 BW<sup>5</sup>?

Le Petit Robert (21977, RobP2) date d'habitude JVignayMir de 1495 (aussi XVe: agriculteur, églogue, et fin XVe: empuantir). Il lui arrive d'avoir une meilleure date que BW5, DDM4, etc., p. ex. acerbité (v. cidessous). Moins instructives sont les indications de siècles, comme XVe pour JVignayMir, XVe pour 1488 (et JVignayMir), p. ex. apologie, XIVe pour Oresme, agile, etc. Erroné (toujours JVignayMir): activement XIVe, affriander XIVe, alacrité XIVe, astucieux 1333, crapuleux XIVe, déléguer déb. XIVe (mieux: RobP1 1496), difficile 1330 (RobP2 est dans ces deux derniers cas victime de BW et FEW, v. ci-dessous) et aussi v. 1327 (graphie de demi-cercle).

Tout comme Quemada l'annonce dans la préface (citée ci-dessus), MatHistVoc¹ date JVignayMir de 1327 et ajoute normalement entre parenthèses 1531, date de l'édition utilisée par Delboulle (¹6). On trouve aussi fréquemment v. 1327 et 1327-1330 (cicéronien, coopération). Quemada avait bien dit que la date 1327 doit céder la place à toute date antérieure à (1495 ou) 1531. Mais quel procédé grotesque d'antidater constamment JVignayMir par JVignayMir! Exemples: abhorrer BW² XIVe s. (= JVignayMir) > v. 1327; abjurer BW² XIVe > v. 1327; assimiler BW² 1495 > v. 1327; audacieux BW² 1495 > 1327; bigamie BW² XVe > 1327; etc. (¹7).

Le Trésor de la langue française (TLF) est un ouvrage qui fait autorité tant par son volume que par les moyens énormes investis pour sa réalisation. Le crédit accordé d'avance à ce dictionnaire peut diminuer l'esprit critique de l'utilisateur et, par là-même, entériner des erreurs éventuelles pour des décennies à venir. Or, les remarques qui vont suivre ici et plus bas montrent que le lecteur doit se tenir sur ses gardes (tout au moins en ce qui concerne la partie historique) (18). Le TLF cite JVignayMir avec des dates variées: 1327, ca. 1327, XIVe s., XVe s., 1495, normalement avec la date d'édition, éd. 1531 (ou [1531]: abruptement, etc.), mais aussi sans indication de celle-ci (p. ex. émulateur, endurcissement, épicurien). Il y a également « 1531 (ca 1327) ». Le cas de acerbité illustre bien la façon dont bien des mots sont datés. TLF y place JVignayMir avant Bersuire (ca. 1355): « 1327 . . . (1501 [!]) ds Quem. ». MatHistVoc¹ (= Quem.) donne « v. 1327 . . . (1531) » comme première date précédant Bersuire (< DG, GdfC). BW² (que MatHistVoc¹

<sup>(16)</sup> Date d'éd. omise : blême.

<sup>(17)</sup> Pour la plupart de ces cas, BW<sup>2</sup> venait de corriger le *vers 1327* erroné de BW<sup>1</sup> en *1495* ou en une autre date !

<sup>(18)</sup> Cf. aussi l'article dans Fs. Hubschmid cité dans la note 1 ci-dessus.

« complète ») avait 1327 ce que BW<sup>4</sup> corrige en 1495, date retenue aussi dans DDM<sup>4</sup> (Dauzat 1327) et LarLFr (et Lexis). Seul RobP<sup>1-2</sup> a vérifié les données et indique correctement mil. 14e s. (19). Dans le cas de éducation, le TLF donne d'abord « [1495 J. de Vignay d'apr. Bl-W.<sup>1-5</sup>] », ensuite 1527 (< DG). BW¹ date « 1516; une première fois vers 1327 », BW²-5 1495. 1516 correspond à une attestation donnée par Delboulle, RHL 11, 495. Vers 1327, soit JVignayMir, est tiré de cette même source. Le TLF aurait dû citer 1516 avant 1527 (20). Pour plusieurs mots, JVignayMir fournit au TLF la première attestation bien qu'il y ait des textes antérieurs à 1495 (ou 1531): agile, par ex., daté de « ca 1327 . . . éd. 1531 » (sans autres att.), aurait dû être daté par Oresme (DG; Li). [Cf. aussi note 12.] Pour être juste, il faut ajouter que le TLF a abandonné cette pratique au cours du tome 1; JVignayMir est alors considéré comme datant de 1495 (21) (cp. dynastie ci-dessous).

Le FEW reflète à la fois le développement de la science (ici l'expérience de Wartburg) et la ténacité de l'erreur. Au tome trois, JVignay-Mir apparaît sous la datation 14° s. (affriander, docile) et 1330 (déléguer, difficile). Au tome huit (360 b), on trouve la date 1531 (fantasiement). Au tome neuf, dans le cas de empuantir, Wartburg a omis JVignayMir, sans doute par prudence (même 1531 aurait été la première date, v. ci-dessous). Au tome quatorze, versicule est daté erronément de env. 1327, mais Wartburg n'est pas l'auteur de cet article! Au tome vingt-quatre, JVignayMir est omis (p. ex. égalité, agile) ou daté 1495 (abjurer, activement, agresseur, v. ci-dessous) ou fin 15e s. (alacrité). Sous abhorrer (24, 32 a n. 2) Wartburg écrit très justement que Delboulle RHL 1, 79 donne le mot pour le 14° s., mais qu'il s'agit là du texte de Jean de Vignay cité d'après l'édition de 1531. Mais l'autorité exercée par des recherches qui paraissent sérieuses et qui marquent (ou semblent marquer) un progrès scientifique, ici MatHistVoc¹, a fait trébucher Wartburg: acerbité, daté (vers) 1327 dans BW1-3, corrigé en

<sup>(19)</sup> Correspond sans aucun doute à Bersuire, ca. 1355 (prob. entre avril 1354 et sept. 1356), bien que les Correspondances des principales datations de mots, RobP<sup>2</sup> p. 2133 a, donnent 1352 pour Bersuire, Tite-Live.

<sup>(20)</sup> Est-ce que BW¹ n'a pas été consulté ou est-ce que la source de la date 1516 n'a pu être retracée ? Cp. Quemada, MatHistVoc¹, t. 1, p. 5, n. 5 « Un lexicologue des mieux informés écrit . . . qu'il ne sait pas ou Bloch et Wartburg ont trouvé la date . . . L'auteur d'un compte rendu de cette étude avoue lui aussi . . . ignorer la référence complète. Il s'agit d'une date tirée des listes publiées par Delboulle dans la RHL, t. 5 qui sont par ailleurs fort connues ».

<sup>(21)</sup> Même cette date n'est que rarement correcte, v. ci-dessous.

1495 dans BW<sup>4</sup>, est à nouveau daté ca. 1327 dans FEW 24, 101 a! Tout comme le TLF, Wartburg utilise ici des matériaux qui ont déjà été mieux traités dans des ouvrages antérieurs. — Il y a aussi deux cas où le FEW a servi d'intermédiaire pour une correction erronée de BW<sup>2</sup>: déléguer et difficile sont datés vers 1327 dans BW<sup>1</sup>, évidemment sur la base de Delboulle (RHL 9, 479 et 10, 324, vers 1330). FEW 3, 32 a date déléguer 1330 (sans indication de source!), difficile également (avec source). Dans BW<sup>2</sup>, au lieu de corriger vers 1327 en 1495 comme dans d'autres cas, Wartburg reprend la date 1330 du FEW. C'est cette date qui figure dans BW<sup>5</sup>, DDM<sup>4</sup> (<sup>22</sup>), RobP<sup>2</sup> (<sup>23</sup>), Gam<sup>2</sup> (14<sup>e</sup> s.), LarLFr (début du XIV<sup>e</sup> s.), Lexis (v. 1300, procédé habituel).

Tous les dictionnaires tendent finalement à dater JVignayMir de 1495. Cela nous amène à nous demander si nous pouvons être satisfaits d'un tel état de choses. Il est difficile de l'être. En effet, comment peut-on donner la date 1495 à des douzaines (centaines?) de mots alors que tous ces mots viennent d'une seule et même source de 1531? C'est une méthode inadmissible surtout lorsque l'on sait par surcroît que personne n'a songé à vérifier une seule de ces attestations dans l'édition dite de 1495 (voire, pour la date ca. 1327, dans les manuscrits).

Les résultats de nos recherches concernant JVignayMir permettent d'esquisser le tableau suivant :

- 1. Il n'est pas possible de se fier aux dépouillements de Delboulle. Les matériaux en donnent les preuves. Fausse référence : voir abruptement. Référence incomplète : déléguer. Contextes tronqués : abstrus, egalité, difficile, diriger. Contexte faussement complété : eglogue. Mot remplacé par un autre : avidité (honnore > onere), barbarieté (> barbarie), crapuleux (studieux > fastidieux). Nombreuses erreurs de transcription (dans les mots titres : agresseur l. agg-, cynocefales l. -tef-), qui peuvent s'accumuler, v. difficile et diriger (Doncques l. Donc, dirigé que l. dirigé et meu que, et formes l. ou la forme, honesteté l. honnesteté), etc. etc.
- On ne peut pas transposer sans plus la date 1531 en 1495 ou 1495/96 ou 1496 (dépendant du volume cité, v. la note 9 cidessus; ne retenir que 1495, comme le font les dictionnaires, est

<sup>(22)</sup> Difficile début XIVe s., sans source (procédé courant pour 'adapter' des datations de BW) ; déléguer 1496.

<sup>(23)</sup> Difficile 1330 RobP1+2; déléguer RobP1 1496, RobP2 début XIVe (< FEW)!

inexact). Bien que l'édition de 1531 suive de près la précédente, il y a des variations graphiques importantes (exemples de cas qui touchent les mots titres traités ici : abayeur 1531 = abaieur 1495/96, appologie = apologie 1495, cooperation = cooperacion 1496, dinascie = dynastie 1495, eglogue = egloge 1495; cas plus important : egalité = egalté 1496). Variation de syntaxe : vault autant dire 1531 = vault autant a dire 1495/96 (v. sub activement). Il n'est pas exclu qu'il se trouve des divergences plus marquées.

3. Il est impossible de conclure qu'un mot trouvé dans l'éd. 1531 ou dans l'éd. 1495-96 figure déjà dans le texte de ca. 1328. L'édition de Vérard n'a pas seulement utilisé une nouvelle traduction pour quelques parties du texte (24), mais elle remanie constamment le texte. Les écarts de ce remaniement semblent s'accroître au fil des livres au point que l'on n'arrive plus parfois à identifier une phrase donnée dans le texte de Jean de Vignay (que nous supposons plus ou moins fidèlement conservé dans les manuscrits consultés (25)). Sur les 43 mots traités ici, il n'y en a que 10 (plus egalité/egauté) qui se retrouvent dans les manuscrits: abaieur, apologie, azime, ciceronien, cynocefale, deliberatif, dynastie, egloge, empuantir, injurieusement. Parmi les autres, 15 sont restés sans correspondance (abhorrer, affriander, etc.), c'est-à-dire, le texte n'offre rien de semblable ; 17 sont rendus autrement. Certains de ces 17 derniers mots sont du moins de la même famille (abjurer = forjurer ca. 1328, activement = activ, delicat = delicieux, demy cercle = cercle, versicule = verset), d'autres sont de sens très proche (acerbité = laidenge, agriculteur = laboureur, avidité = gloutonnie, barbarieté = estrangeté, deleguer = envoier, eliminé = bouté hors) ou moins proche, voire tout à fait éloigné (abstrus = reposte,  $alacrité = grant \ santé, \ audacieux = [N'ose ja...], \ cooperation$ 

<sup>(24)</sup> Aux livres et chapitres signalés par Knowles R 75, 362 s'ajoutent certainement nombre d'autres, cp. les contextes afr., mfr. et latins cités ci-dessous, p. ex. pour deleguer, dimension, docile, elegance, etc. Il est possible que le remanieur a eu devant les yeux le texte latin, tout en suivant plus ou moins Jean de Vignay. Une étude philologique détaillée reste à faire.

<sup>(25)</sup> Nous faisons mention de la date du ms. cité (v. ci-dessus note 8) chaque fois que nous donnons un contexte. La date de rédaction est toujours à mettre en rapport avec la date du ms. surtout en ce qui concerne la graphie. Toutefois, les dates des mss. utilisés ne s'éloignent pas trop de ca. 1328: 1333, ca. 1375, 1396.

= amonnestement, dimension = division de la grandeur, elegance = noble science). Ces équivalences nous font sentir la modernisation très nette du texte dans les imprimés.

Le traitement lexicographique de Jean de Vignay n'est pas un cas unique. Mais il attire notre attention par le fait que malgré les indications critiques de Thomas en 1906 et de BW2 en 1949 (v. ci-dessus), ce texte continue à fournir de fausses datations. Assez semblable est le cas du Bon Berger (26) qui est cité d'habitude avec la seule date de rédaction, soit 1379 (DEAF G 53, 35; FEW 3, 218 b: 14° s.; TLF 4, 330 a; etc.). Or, il n'en existe aucun manuscrit. L'édition Lacroix réimprime « avec de légères modifications d'orthographe » (!) [p. VIII] l'imprimé de 1542 qui modernise considérablement la langue, déjà par rapport à l'imprimé Simon Vostre (déb. 16e s.), ce que Paul Meyer a démontré il y a plus de cent ans (R 8, 1879, 450-454). De plus, il est certain que les imprimés ne reproduisent pas le texte dans son état original, mais le rajeunissent ; d'après un article de G. Holmér il est même probable qu'ils donnent un remaniement plus ou moins profond (27). Nous ne sommes donc pas en droit de dater le vocabulaire de ce texte de 1379; il faut s'en tenir à la date de l'imprimé Simon Vostre (déb. 16° s.) qui est peut-être à la base des autres, voire à la date 1542 pour l'édition Lacroix (donc pour à peu près toutes les attestations connues).

Autres exemples: La traduction française des *Gesta romanorum* (traité latin du 1<sup>er</sup> q. 14<sup>e</sup> s.) est souvent datée du 15<sup>e</sup> s. (p. ex. FEW, v. note 29). Il ne nous en reste que deux imprimés, Jehan de la Garde 1521 et, copié presque littéralement sur ce premier imprimé, Denys Janot 1529 (<sup>28</sup>). La langue du texte ne suggère pas de datation anté-

<sup>(26)</sup> Le Bon Berger ou Le vrai régime et gouvernement des Bergers et Bergères : composé par le rustique Jehan de Brie, Le bon Berger, Réimprimé sur l'édition de Paris (1541 [sic]), p.p. P. Lacroix, Paris 1879. Ce texte est conservé dans quatre imprimés : Simon Vostre déb. 16° s., Veuve Jehan Trepperel et Jehan Jehannot av. 1522, Denys Janot 1542 et Jean Bogart 1594.

<sup>(27)</sup> G. Holmér, « Jean de Brie et son traité de l'art de bergerie », StN 39 (1967) 128-149 : Liste des imprimés ; leurs datations ; discussion de la qualité de chacun (celui de Simon Vostre l'emporte) ; l'auteur est qualifié ainsi : « il paraît . . . que le texte . . . constitue un remaniement de la rédaction primitive, composée en 1379 par Jean lui-même, qui avait fourni les matériaux, et par un assistant lettré . . . ».

<sup>(28)</sup> L'éd. P.-G. Brunet, Le Violier des histoires romaines, Paris 1858, réimprime (sans en rendre compte) tantôt l'un tantôt l'autre imprimé (sans raison, puisque les deux sont largement identiques).

rieure à 1521 (29). — Raoul de Presles, Cité de Dieu, est daté de 1375 (p. ex.. églogue, TLF); il s'agit toujours de l'imprimé 1531. — Jean Corbichon, daté de 1372, est connu surtout par le dépouillement de Delboulle qui a utilisé l'imprimé 1522 (30). Les datations basées sur cet imprimé sont suspectes (p. ex. TLF « J. Corbichon, 1372, éd. 1522 », v. ci-dessous cynocéphale, demi-cercle, délibératif (31), dimension).

Il va de soi que les imprimés ne renouvellent pas entièrement le vocabulaire (abstraction faite des ajouts ou des passages remplacés). Il n'est pourtant que logique que précisément les mots relevés comme premières attestations sont des plus aléatoires. Ainsi, nous ne sommes pas surpris de retrouver seulement 10 des 43 'premières attestations', relevées ci-dessous, dans les manuscrits. Ces résultats devraient suffire pour convaincre les lexicographes que seule la date de l'imprimé cité est valable pour la datation d'une première attestation — à moins de consulter les imprimés antérieurs ou les manuscrits.

## Matériaux (32)

ABHORRER: BW¹-5 date 1488; une première fois au XIVe siècle (XIVe s. = JVignayMir). Gam² 14. Jh. (= JVignayMir). DDM⁴, RobP¹-², LarLFr 1495. MatHistVoc¹ 'antidate' BW² et Dauzat 14e s. (= JVignay-Mir) par v. 1327 (id.). TLF place correctement 1488, Mer des histoires (< MatHistVoc¹, < RF 32, 3; imprimé de 1491!) avant JVignay qui est cité ainsi: « prob. ant. ds Jean de Vignay... composé ca 1327... éd. 1531...». FEW 24, 31 b ABHORRĒRE date 1488 et annote « Rhlitt 1, 179 für das 14. jh. schon gegeben. Doch handelt es sich um den text

<sup>(29)</sup> FEW 9, 466 a, prosecution: placé avant Molin, donc avant 1464-1506; ib. 7, 759 b, pastorial: « Mfr.»; ib. 8, 234 a, peleriner: 1521; ib. 10, 238 a, remembrable: 1521. TLF amputation 1521 et fédéré 1521 correct (< Delboulle 1521). — Exemples pour des emprunts de l'éd. Brunot à l'imprimé de 1529: p. 2, l. 1 songneusement, 1521 soigneusement; p. 427, l. 13 acquerir, 1521 acqueir; inversement, aussi l'homme jà est, p. 427, l. 16 est de 1521, 1529 donne a l'homme aussi est: etc.

<sup>(30)</sup> Une première édition date de 1482, v. BrunetMan 2, 1621-1623.

<sup>(31)</sup> TLF « 1372 [éd. XVIe s. ?] (J. Corbichon ds DG...»; puisque DG omet toujours les dates d'édition, et puisqu'il se base sur Delboulle qui a utilisé l'éd. 1522, il s'agit nécessairement de cette édition. DDM4: 1372, Corbichon, BW1: vers 1327 (< RHL 9, 480 vers 1330), BW2-5: 1372, GdfC: Bodin († 1596). Maintenant à dater de ca. 1328, v. ci-dessous.

<sup>(32)</sup> Rappel: Les dates (vers) 1327, 1495, 1496, 1531 citées d'après diverses sources lexicographiques concernent toujours JVignayMir (sauf indication contraire).

von Jehan de Vignay nach der ausgabe von 1531 ». Pour JVignayMir, il faut s'en tenir à la date de 1495/96 (XXVII 28 : les clercs d'icelle église abhorroient l'aspreté de son propos et de sa vie) ; le passage est identique dans l'éd. 1531 (v. Delboulle RHL 1, 179), il manque à BN fr. 314 f° 119, v°; le texte latin était peut-être la base directe de l'éd. 1495/96 : eiusdem ecclesiae clerici propositi, et vitae eius austeritatem horrebant (Douai 1624, XXVI 28). Véritable première date : 1488 (éd. 1491), RF 32, 3. [Développement héréditaire avourrir, déjà ca. 1273, Hagin, Gdf 1, 540 b.]

ABJURER: BW¹¹³ XIVe (= JVignayMir). BW⁴¹⁵, RobP², DDM⁴, FEW 24, 33 b 1495, (J. de Vignay). Gam² 16. Jh. TLF ca 1327 éd. 1531 (2e att.: 1611). MatHistVoc¹ 'corrige' 14e en v. 1327 (cite DelbRec, qui cite l'éd. 1531). JVignayMir, éd. 1495/96, XXVI 51: Tous ceulx certes, qui par avant avoient abjuré Hildebrant, tous assemblez abjurerent l'empereur. Abjurer remplace forjurer de l'original: Et tous ceulz qui avoient avant forjuré Hyldebran en metant parjurement avec parjurement, forjurerent l'emperiere, BN fr. 314 [1396] fo 70, ro b. Véritable première date: ca. 1353, Rough 23 (Stone 3 a « (law) to abjure »), contexte: (le malfaiteur aura) une oraile de soun chef trenché et amené al un fyn de la vile et abjura la ville sanz ascun revenue (= s'engage à ne plus revenir à la ville).

ABOYEUR: BW¹-³, Dauzat XIVe s. (= JVignayMir). BW⁴-⁵, RobP², DDM⁴ 1387 (³³). TLF place à tort 1327 éd. 1531 avant 1387. LarLFr distingue avec raison sens pr., 1387, et sens fig., 1495. MatHistVoc¹ 'antidate' BW² et Dauzat XIVe s. (= JVignayMir) par v. 1327 (= id.). JVignayMir, ca. 1328, donne vraiment le mot: je qui premierement avoie [esté] abaieur aner [l. amer] contre ces lettres du miel du ciel, BN nfr. 15943 [ca. 1375] fo 107, ro a, l. XIX, ch. 75 (éd. 1531 abayeur amer; éd. 1495/96 Je qui premierement avoie esté abaieur amer à l'encontre des tes lectres enmielees de miel du ciel; texte latin, Douai 1624, XVIII 75 qui primus latrator amarus fueram adversus literas tuas, de melle coeli melleas). Première date: ca. 1328.

ABRUPTEMENT: Dauzat, LarLFr (!) XIVe s. (= JVignayMir d'après Delboulle RHL 1, 181 qui date prob. par erreur XVIe s.). DDM<sup>4</sup>, RobP<sup>2</sup>,

<sup>(33)</sup> Cette date se réfère à GastPhébChasse, éd. Lavallée, relevé, tout comme JVignayMir, par Delboulle, RHL 1, 180. GastPhébChasse est à citer aujour-d'hui d'après l'éd. Tilander (TLF, etc.: Lavallée); le texte a été commencé le 1er mai 1387 et terminé en 1389 (c'est la datation à retenir). Contexte (20, 13): Chienz d'oisel sont rioteur et grans abayeurs.

Lexis 1495 (id.). MatHistVoc¹ 'antidate' Dauzat et BW² 14° s. par v. 1327 (id.); BW¹-⁵ ne date pourtant pas du tout. FEW 24, 48 b ABRUPTUS 15. jh., Lac (= Amant resuscité, non contrôlé). Première attestation: 15° s., Lac; deuxième: 1549, Du Bellay, Deff. et ill. (FEW, TLF; < ZrP 28, 580). L'attestation tirée de JVignayMir (?) est incontrôlable: Le renvoi donné par Delboulle, RHL 1, 181 et DelbRec, est erroné (XXVII 85).

ABSTRUS: BW<sup>1-5</sup>, Gam<sup>2</sup> XIV<sup>e</sup> (= JVignayMir). DDM<sup>4</sup>, RobP<sup>2</sup>, LarLFr 1495. TLF exceptionnellement « 1531 (ca 1327) . . . éd. 1531 . . . ». MatHistVoc<sup>1</sup> remplace 14<sup>e</sup> s. (BW<sup>2</sup>, Dauzat) par v. 1327. FEW 24, 28 a « Mfr. nfr. abstrus » d'après RHL 1, 182 (= JVignayMir); la datation 1149 est une étourderie. L'éd. 1495/96 de JVignayMir donne bien Plusieurs passent les choses apertes condictes et enquierent les choses abstruses (<sup>34</sup>) (IX 130), mais le mot manque au texte original: Moult de gens trespassent les choses apertes et enquierent les muciees et les repostes (BN fr. 313 [1396] fo 53, vo b). Première date: 1495/96.

ACERBITÉ: BW¹ vers 1327. BW²-³, Dauzat 1327. BW⁴-⁵, DDM⁴, LarLFr 1495 (³⁵). DG XIVe s. (Bersuire) d'après GdfC 8, 22 a. RobP¹-² mil. XIVe s. correct. TLF place à tort « 1327... (1501 [!]) ds Quem. » avant Bersuire. MatHistVoc¹ (= Quem.) 'antidate' DG Bersuire et donne v. 1327... (1531) avec la mention « Complét. D et BW ». L'éd. 1495/96 de JVignayMir (XX 106) donne le mot (tollerer non seullement les grandes acerbitez des convices, mais tous tourmens (³⁶)), mais il manque au texte original: non pas tant seulement toutes les manieres des laidenges mais les manieres des paynes que il souffrirent (BN nfr. 15943 [ca. 1375] f° 157, r° a). Véritable première date: ca. 1355, Bersuire, GdfC.

ACTIVEMENT: MatHistVoc¹ v. 1327 (1531). DDM⁴ 1495. RobP¹-²  $XIV^e$  s., > LarLFr  $XIV^e$  s. (Lexis v. 1300 fantaisiste). TLF place à tort ca 1327 éd. 1531 avant une attestation du 15e s. FEW 24, 116 a 1495. Le mot se trouve dans l'éd. 1495/96 de JVignayMir: (IX 40) car contrition vault autant a dire que foulement de tout ensemble qui se entent passivement... Se entend aussi activement (37), mais l'original a Contric-

<sup>(34)</sup> Ed. 1531 identique, sauf appertes. Delboulle, RHL 1, 182 tronque le contexte (*Plusieurs enquierent*...).

<sup>(35)</sup> La correction de 1327 en 1495 a été faite mécaniquement, sans considération de GdfC (ou de DG).

<sup>(36)</sup> MatHistVoc1 cite l'éd. 1531 d'après DelbRec (variantes graphiques).

<sup>(37)</sup> L'éd. 1531, citée par Delboulle, RHL 1, 489, en varie légèrement (p. ex. contriction).

tion... est a entendre tant actif comme passiv (BN fr. 313 [1396] fo 23, ro a). Véritable première date (isolée): ca. 1174, BenDucF 13358 (il s'agit du sens spécifique de la scolastique qui oppose la vie active à la vie contemplative; cp. actif, FEW 24, 115 b et TL 1, 130) Actif sunt qui si faitement Vivvent au siecle activement, E vie active est apelee...; 13385 c'est vie contemplative (38).

AFFRIANDER: FEW 3, 790 a « seit 14. jh., Rhlitt 1, 493 » (= JVignayMir). BW¹-5, RobP², LarLFr XIVe s. (id.). (Lexis v. 1300 fantaisiste.) DDM⁴ 1495, J. de Vignay. MatHistVoc¹ 14e s. > v. 1327. TLF place à tort XVe s., JVignayMir (sans date d'éd. !), avant 1483-1498. Le chapitre XXXI 62 de JVignayMir, éd. 1496, qui contient le mot, donne une traduction indépendante de Jean de Vignay (ilz estoyent affriandez des dons et promesses; cp. éd. 1531, RHL 1, 493); le mot manque au texte original (BN fr. 314 fo 346, vo). Véritable première date: 1492 [= TLF 1483-1493], Guill. Tardif, Fauconnerie, éd. E. Jullien - P. Lacroix, Paris 1882, 1, 36 (l'oyseau afriandé de telle cher de poule) (39).

AGILE: BW¹ vers 1327, BW²-³ 1327, transposé mécaniquement en 1495 dans BW⁴-⁵, sans considération d'Oresme dans Li (> GdfC 8, 46 b). DDM⁴ 1495. Gam², RobP² 14e s. correct. LarLFr Oresme (Lexis v. 1300 fantaisiste). FEW 24, 262 b Oresme. TLF donne à tort « ca 1327 . . . éd. 1531 » d'après MatHistVoc¹ qui 'antidate' Oresme. Agile est dans JVignayMir, éd. 1495/96, XXV 15 (Rolant qui estoit plus agile que lui fut hatif et le frapa au bras dont il tenoit son espee (⁴0)), mais la traduction de ce chapitre n'est pas de Jean de Vignay (texte original, BN fr. 314 [1396] fo 11, vo b: Et Rollant se hasta et le feri ou bras dont il tenoit l'espee). Première date: 1374, OresmePol (Li, d'après F. Meunier, Essai, Paris 1857, p. 162, sans localisation; DG).

AGRESSEUR m.: BW<sup>1</sup> vers 1327, BW<sup>2-3</sup> 1327. Dauzat  $XIV^e$  s., DDM<sup>1</sup> 1327, DDM<sup>4</sup> 1495. Gam<sup>2</sup> 15. Jh. GdfC 8, 50 a, MatHistVoc<sup>1</sup>, BW<sup>4-5</sup>, RobP<sup>2</sup> 1404. TLF 1404 et 1495, JVignayMir (sans date d'éd. !). FEW 24, 262 a aggresseur 1404, agresseur 1448 (< GdfC (<sup>41</sup>)) et Vign (d'après

<sup>(38)</sup> Il est remarquable que les deux seuls mss. existants écrivent autif / auntif, antivement et antive, mais la correction de l'éditeur s'impose.

<sup>(39)</sup> L'éd. se base sur un imprimé de 1492 (l'indication 1792 sur la page titre est erronée). D'où la date du TLF (attestation tirée de MatHistVoc¹, qui l'a de Delboulle RHL 1, 493, où XV° s.) ?

<sup>(40)</sup> MatHistVoc1 cite l'éd. 1531 (la frappa lire le frappa) d'après DelbRec.

<sup>(41)</sup> Ord 14, 19 est daté à juste titre de 1448 dans GdfC (p. 18, 1. 19; 1488, DG, erroné; cité MatHistVoc¹ avec la fausse date), contexte : crimes . . . meurtre, agresseurs de chemins publicqs et ravissement de femmes.

DDM¹!) (⁴²). L'attestation tirée de JVignayMir est à dater de 1495/96. Elle figure dans un chapitre nouvellement traduit (XXV 16 : Toutefois Rolant fut le premier aggresseur et le geant lui presenta ung coup (⁴³)), le texte original n'a rien de semblable (BN fr. 314 [1396] f° 12, r° b). Première date : 1404, Nic. de Baye (⁴⁴).

AGRICULTEUR: BW¹ vers 1327, BW²-³ 1327. BW⁴-⁵, DDM⁴, LarLFr 1495. [Lexis 1945 faute d'impression.] RobP¹-² XVe. MatHistVoc¹ v. 1327 ... (1531). TLF 1495 éd. 1531. FEW 24, 269 b Vign (s.d.) d'après DDM¹! (⁴⁵) Le chapitre de JVignayMir qui contient le mot (XXVI 16) a été nouvellement traduit pour l'imprimé de 1495/96 (le genre humain des le commencement avoir esté divisé en trois parties, c'est assavoir en orateurs, pugnateurs et agriculteurs (⁴⁶)); Jean de Vignay avait traduit Et disoit que le lignage des hommes estoit devisé en .iii. manieres de son commencement; c'estoit en gens devos prians pour le pueple, en chevaliers et en laboureurs (BN fr. 314 [1396] fo 56, rob). Première date: 1495/96.

ALACRITÉ: BW¹ 1862. BW² 1789. BW³ 1542. BW⁴-5, DDM⁴, LarLFr 1495. TLF 1495 éd. 1531 (< MatHistVoc¹ v. 1327, 1531). RobP¹-2 XIVe < DDM¹ 1327 (⁴¹). FEW 24, 289 a « Vign, Rhlitt 1, 494 » (le commentaire précise: « ende des 15. jhs. »). JVignayMir XX 99, éd. 1495/96: Car aucunes fois le fruit de salutaire compunction (⁴8) procede par ineffable joie et alacrité de esperit. Le texte original n'a pas le mot: Car souvent l'esprit de componction de salut apparoist par grant joie et grant santé (BN nfr. 15943 [ca. 1375] f° 142, v° b). Première date: 1495/96.

APOLOGIE: BW<sup>1</sup> vers 1327. BW<sup>2-3</sup>, Dauzat 1327. BW<sup>4-5</sup>, FEW 25, 17 a 1488 (< RF 32, 11); TLF 1488 (< MatHistVoc<sup>1</sup>, < RF). DDM<sup>4</sup>

<sup>(42)</sup> Avec note: « Dauzat 1964 gibt als erstes datum 1327, Jean de Vignay, jedoch nach der ausgabe von 1495 ». En vérité, DDM¹ se base sans aucun doute sur DelbRec, soit sur l'éd. 1531.

<sup>(43)</sup> MatHistVoc¹ cite le passage d'après l'éd. 1531 (< DelbRec) avec une erreur de transcription : agresseur à corriger en aggresseur ; corriger aussi FEW et TLF.

<sup>(44)</sup> Donné par GdfC et MatHistVoc¹, ce dernier d'après DelbRec. Contexte : delict ou crime . . ., furent aggresseurs les escoliers (A. Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, Greffier du Parlement de Paris 1400-1417, Paris 1885, t. 1, p. 108, an 1404).

<sup>(45)</sup> FEW 24, 270 a, n. 1 corrige la fausse date, fin 13° s., donnée par TLF sub AGRICULTURE à EchecsAmK de ca. 1375.

<sup>(46)</sup> Citation d'après l'éd. 1531 dans RHL 1, 493 : identique.

<sup>(47)</sup> Cheminement aimablement confirmé par M. A. Rey, Petit Robert.

<sup>(48)</sup> Delboulle, RHL 1, 494 componetion erroné; aucune fois lire aucunes fois.

transpose mécaniquement 1327 en 1495, suivi de LarLFr. RobP<sup>1-2</sup> XV<sup>e</sup>. JVignayMir, texte original de ca. 1328, donne le mot (livre II, titre du chapitre 115 [anc. nº 114 au ms. cité, BN fr. 316 [1333] fº 71, rº b]): Apologie de Jacob sus ses iiij. fames (éd. 1495 : Apologie; éd. 1531 : Appologie, cp. RHL 2, 116). Première date : ca. 1328.

ASSIMILER: BW¹ vers 1327. BW²-5, FEW 11, 629 b (⁴9), RobP², DDM⁴, LarLFr 1495. Gam² 15. Jh. TLF 1495 éd. 1531. MatHistVoc¹ 'antidate' BW² 1495 par v. 1327. JVignayMir IX 33, éd. 1495/96: par le sacrement de eulraristie (⁵0) est souverainement assimilee l'eglise militante a la triumphante. Jean de Vignay l'avait exprimé autrement: Car par le sacrement de l'autel est plus et plus assemblee l'eglise chevauchante a l'eglise victorienne (⁵¹) (BN fr. 313 [1396] f° 20, v° a). Première date: 1495/96.

ASTUCIEUX: BW¹ vers 1327. BW²-5, DDM⁴, LarLFr 1495. DG 1533 (Dassy). RobP¹-² 1333 reproduit la date assignée à JVignayMir par LevyChron (⁵²) (d'où Lexis 1333). MatHistVoc¹ 'antidate' BW² 1495 par v. 1327. TLF 1495 éd. 1531. FEW 1, 165 b 16. jh. (< DG: 1533 et GdfC: Bouchet, mort ca. 1550). JVignayMir IX 137, éd. 1495/96: Gardes le Regnart astucieux soubz poulue [-ve?] rappide (⁵³); manque au ms. BN fr. 313 f° 56, r° a (texte latin, éd. Douai 1624, VIII 137: Astutam vapido servas, sub pectore vulpem). Première date: 1495/96.

AUDACIEUX: BW¹ vers 1327. BW²-5, RobP², DDM⁴, LarLFr 1495. MatHistVoc¹ 'antidate' BW² 1495 par 1327 (1531). TLF 1495 [éd.] 1531. JVignayMir XX 86, éd. 1495/96: Ne soies pas si audacieux de proferer aucune chose en la colation des anciens (⁵⁴); le texte original est différent: N'ose ja prononcier nulle chose en la colacion des anciens (BN nfr. 15943 [ca. 1375] f° 149, v° a). Première date: 1495/96 [jusqu'à maintenant on aurait dû retenir 1504, A. de la Vigne, Compl., GdfC; cp. DG: 1512].

AVIDITÉ: BW¹ vers 1327. BW²-³, DDM⁴, LarLFr 1495. BW⁴-⁵ 1491 par faute d'impression (cette ligne a été recomposée dans BW⁴). Mat-

<sup>(49)</sup> FEW donne comme source RF 32, 14, mais il a dû trouver l'attestation dans RHL 2, 264; RF donne Le Guidon en fr.

<sup>(50)</sup> Sic; l'éd. 1531 donne eucharistie, RHL 2, 264 Eu- à corriger.

<sup>(51)</sup> Plus haut dans le texte : victoriante.

<sup>(52)</sup> Indication par M. A. Rey, Petit Robert.

<sup>(53)</sup> Delboulle, RHL 2, 265 cite l'éd. 1531 (id.).

<sup>(54)</sup> MatHistVoc¹ avait renvoyé à JVignayMir (<DelbRec) sans donner de contexte ; l'éd. 1531 est identique sauf soyes et collation.

HistVoc¹ v. 1327 ('antidate' BW²). TLF 1389 (< GdfC 8, 257 b, PhMéz-Pel). RobP¹-² 1382 (< GdfC, PhMézPel ( $^{55}$ )), > Lexis. JVignayMir IX 126, éd. 1495/96: et icellui par ingente avidité honore ( $^{56}$ ) son ventre estandu; texte de Jean de Vignay: Car il charche son ventre estendu a grant gloutonnie (BN fr. 313 [1396] fo 52, vo b). Première date: ca. 1331, PelVieS 10375 grans viandes mengier; Tout aussi bien l'avidité Comme la curiosité Gloute me fait (TL, sans contexte).

AZYME: FEW 1, 191 a n. 1, BW¹-5, Gam², RobP², DDM⁴, LarLFr XIIIe s. Cette date se réfère à BibleGuiart de 1295, v. GdfC 8, 263 c (ms. Maz. 312, 2e t. 14e s.) et Trénel 106-107 (ms. BN fr. 15392, 14e s., pains azimez et mengerez... les azimes; ib. d'autres att.). TLF donne avec la date XIIIe s. la première att. que Gdf a tirée de BibleGuiart et, erronément, avec la date 1495, la deuxième att. de cette même bible; suit, daté XIVe s., JVignayMir, éd. 1531 [GdfC, Trénel et MatHistVoc¹ auraient pu fournir au TLF des att. antérieures à 1531]. Le mot est dans le texte original de JVignayMir (ca. 1328): le jour ensuiant commençoit la feste des azimes et duroit .vjj. jours (57). Première date: ca. 1295, BibleGuiart.

BARBARIE « cruauté » : BW¹-5, Gam², Dauzat XIVe s. (= JVignay-Mir). DDM⁴ 1327 (! < XIVe). RobP², LarLFr 1495. MatHistVoc¹ 'antidate' BW² et Dauzat à v. 1327. TLF 1495 éd. 1531. Toutes ces datations se basent sur Delboulle qui, pourtant, se trompe en transcrivant barbarie (RHL 4, 135). Les éditions donnent barbarieté : éd. 1495/96, XXVI 23 (nouvelle traduction indépendante de Jean de Vignay!) Combien grant barbarieté esse doncques que cella exclude l'homme de la maison de Dieu, qui n'a voulenté ne puissance de pechier (éd. 1531 : ... barbarieté ... doncque ... cela ... pecher ; texte latin, éd. Douai 1624, XXV 23 : Quam immanis igitur barbaries est, ut hunc a domo Dei excludat ; traduction de Jean de Vignay, BN fr. 314 [1396] fo 59, rob : comme ce est mauvese estrangeté que cil soit bouté hors de la maison dieu). Barbarie (et barbarieté) manque au FEW 1, 249 b. GdfC 8, 289 b donne ca.

<sup>(55)</sup> Provenance de la date aimablement confirmée par M. A. Rey, Petit Robert.

<sup>(56)</sup> Delboulle, RHL 4, 130 cite l'éd. 1531, mais corrige, sans en faire mention, honnore en onere, par identification plausible avec un \*onerer < lat. one-rare (cp. FEW 7, 355 b aliég. onoreir « charger » (1420), frm. onérer (Boiste 1823-1829); mieux attesté: onéreux).

<sup>(57)</sup> Ms. BN fr. 316 [1333] f° 101, v° a, chap. 48 (anc. 47); correspond à l'éd. 1495, III 47, Le jour ensuivant commençoit la feste des azimes et duroit sept jours; l'éd. 1531 est citée dans RHL 4, 131.

1585, Montaigne (Charron, DG et Li, paraphrase Montaigne). TLF, qui cite à côté de JVignayMir (1531) également Montaigne, n'a pas considéré Huguet qui donne la première attestation : 1561 (<sup>58</sup>).

BIGAMIE: BW¹ vers 1327. BW²-5 XVe (< DG et GdfC). RobP², DDM⁴, LarLFr 1495 bien que GdfC 8, 325 a donne 1440-1442, Martin le Franc, Champion des dames, [Gdf 1, 649 a: 1337 bigamerie]. TLF 1370 (= JFevLament ca. 1380). JVignayMir éd. 1495/96, IX 69: quant Lameth introduist bigamie il ne fut point dispensé, par quoy il pecha par libidinosité (éd. 1531, v. RHL 5, 291); manque au ms. BN fr. 313 fo 33, ro; le texte de 1495/96 est peut-être tiré directement du latin (Douai 1624, VIII 69 Cum Lamech autem qui introduxit bigamiam ex libidine, non fuit dispensatum habere quidem plures). Véritable première date: fin 13e s., MirJustW (ms. 1er t. 14e s.) 92 Replicacion a bigamie: Excepcion de clergie... par replicacion de bigamie,... ad forfet par vice de bigamie cum cil qe ad esposé vedue ou plusours femmes; 93 bigamie (3 ×), Stone.

BORÉAL: BW<sup>1-5</sup> XIV<sup>e</sup> s. (= JVignayMir). RobP<sup>2</sup>, DDM<sup>4</sup>, LarLFr 1495. MatHistVoc<sup>1</sup>: 14<sup>e</sup> > v. 1327. TLF 1495 éd. 1531. JVignayMir, éd. 1495/96, XXV 85 (nouvelle traduction indépendante de Jean de Vignay!): il commandoit assembler les nefz a l'occidentalle partie de l'ysle... pour nager devers la borealle, de là avecques la borealle a l'orientalle pour regarder (éd. 1531, v. RHL 5, 297 [occidentale lire-alle]); le ms. BN fr. 314 [1396] fo 39, ro a donne le texte original: il commandoit assembler toutes les nefs de par tout le rivage devers la partie de l'isle devers occident... Et de midi jusques a la partie devers orient. Première date: 1495/96 (59).

CICÉRONIEN : BW<sup>1-5</sup> [adj.] vers 1327, RobP<sup>1-2</sup>  $XIV^e$  s. (adj.; < BW, adj., ou < FEW, subst. 1370, ou < DG, adj. XIV<sup>e</sup>, JVignayMir?). DDM<sup>4</sup>, LarLFr [adj.] 1495. FEW 2<sup>1</sup>, 664 b adj. : Scarron, subst. : 1370 (<sup>60</sup>). Subst., JVignayMir, XVII 52, BN nfr. 15943 [ca. 1375] fo 16, vo b celui

<sup>(58)</sup> MatHistVoc¹: 1561 < Hu; Lac: Monet (1620?). Stone 62 a donne une att. de barbarie « barbarous country », tirée de SJeanAumC, déb. 13° s.

<sup>(59)</sup> DG donne XV<sup>e</sup> s. d'après un « Texte dans Delboulle ». DelbRec donne JVignayMir XXV 85, tout comme Delboulle, RHL 5, 297 (manque à DelbMat).

<sup>(60)</sup> MatHistVoc¹ cite BW², v. 1327, à côté de FEW, 1370, sans se soucier du fait que l'un concerne l'adj., l'autre le substantif ; donne « 1327-1330 - J. de Vignay...» (adj.), sans contexte (d'après DelbRec), ainsi que 1527, Dassy, éd. 1533 (= adjectif). — Hu : adj., 1617.

qui estoit ou siege me dit: tu mens, tu es ciceronien et non pas crestien; éd. 1495/96 celui... me dist: tu mens, tu es cyceronien et non pas crestien; [MatHistVoc¹ éd. 1531 sans contexte]; texte latin, éd. Douai 1624, XVI 52 Christianum me esse respondi. Et ille qui praesidebat: mentiris ait, Ciceronianus es, non Christianus. Première date: ca. 1328.

COOPÉRATION: BW¹ vers 1327. Dauzat 1327 > DDM⁴ 1495 par transposition mécanique. BW²-5 vers 1390, > LarLFr fin 14€ s., > Lexis 1380! FEW 2², 1138 b 1488 (< RF 32, 38, éd. 1491), > RobP¹-² 1488. TLF av. 1435 éd. 1617 (!) Alain Chartier, d'après Delboulle, RHL 8, 494. MatHistVoc¹ 'antidate' BW² par 1327-1330 (= JVignayMir). JVignay-Mir, éd. 1496, XXXII 108 (nouvelle traduction, indépendante de Jean de Vignay): il fera tout a l'instigacion et cooperacion du dyable; éd. 1531 instigation et cooperation du diable (cp. RHL 8, 494); texte de Jean de Vignay, BN fr. 314 [1396]: sera selonc l'ommage du deable. Que il fera tout par l'amonnestement du deable. Première date: 1488, éd. 1491, Mer des histoires, RF 32, 38. [Je n'ai pu retrouver d'attestation de vers 1390 (BW²-5) (6¹).]

CRAPULEUX: BW¹ vers 1327. FEW 2², 1275 a CRAPULA, DG, RobP¹-² XIVe s. (= JVignayMir, DG et GdfC 9, 240 a < DG). Gam² 15. Jh. BW²-5, DDM⁴, LarLFr 1495. MatHistVoc¹: « compléter » BW², etc.: 1327-1330, JVignayMir; 15e, Tardif; 1513, L'Estoille du monde, tous d'après Delboulle, RHL 8, 499. TLF ne considère pas Delboulle (ou MatHistVoc¹) et date de 1495 éd. 1531. JVignayMir, éd. 1495/96, XX 88: les crapuleux a cause de superfluement boire et menger ont l'estomac studieux (6²); le texte original diffère considérablement: ceulx qui leur administrent la mauvestie du goust de l'enfermeté de leur estomac, BN nfr. 15943 [ca. 1375] fo 150, vo a. Première date: 2e moitié 15e s., Tardif, Facécies de Poge, 130, Montaiglon (RHL 8, 499, à vérifier).

CYNOCÉPHALE: BW¹ vers 1327. BW²-4 XVe (< GdfC 9, 17 a: 1430, Chron. et hist. saint. et prof. cenocephales). BW⁵, DDM⁴, LarLFr 1372 (< RHL 8, 505, Corbichon, éd. 1522, senocephales). TLF 1372 éd. 1522 et 1495 éd. 1531. JVignayMir, V 55, BN fr. 316 [1333] f° 204, r° b,

<sup>(61)</sup> Mme M. Hoffert, Bâle, m'a aimablement fait savoir que les matériaux du FEW ne contiennent pas d'attestation de cette date. — DelbMat et DelbRec ne l'ont pas non plus.

<sup>(62)</sup> Delboulle, RHL 8, 499, cite l'éd. 1531, mais remplace studieux par fastidieux sans en rendre compte. GdfC 10, 716 a cite l'éd. 1531 correctement (définit studieux « laborieux »). TLF omet le contexte.

tres granz bestes qui sont apelez cynocefales. Qui vaut autant a dire comme teste de chien; éd. 1495 et 1531 cynotefales (63). Première date : ca. 1328.

DÉLÉGUER: BW¹ vers 1327. BW²-5 1330 d'après FEW 3, 32 a. Wartburg a oublié au FEW de nommer sa source, qui est RHL 9, 479 (Delboulle y date JVignayMir de vers 1330) tout comme pour difficile, v. ci-dessous. DDM⁴ 1496, > RobP¹ 1496. Gam² 14. Jh. FEW 1330 > RobP² déb. 14e s. (6⁴), > LarLFr déb. 14e s. (6⁵). TLF 1395, J. Boutillier (6⁶), éd. 1486. JVignayMir, éd. 1495/96, IX 44: l'evesque n'est point entendu deleguer ceste maniere de grans pechez en simple delegation; éd. 1531 cité par Delboulle, RHL 9, 479 (omet le numéro du chapitre); texte du ms. BN fr. 313 [1396] fo 24, ro b: l'evesque ne doit pas envoier ces greingneurs pechiés. Le texte de l'éd. 1495/96 est proche du texte latin, il ne peut résulter d'un remaniement de la traduction de Jean de Vignay: Episcopus non intelligitur delegare huiusmodi maiora in simplici delegatione (Douai 1624, VIII 44). Première date: ca. 1440, Cout. d'Anjou (66 a).

DÉLIBÉRATIF: Voir ci-dessus, note 31. BW¹ vers 1327; BW²-5 1372. RobP¹ 1372; RobP² v. 1327! TLF Corbichon. JVignayMir, BN fr. 316 [1333] fo 46, vo b (II 55 [anc. 54]): De causes sont .iii. manieres: C'est cause deliberative en laquelle il est tretié ce en quoi aucune chose doit estre faite ou non faite; éd. 1495 identique à éd. 1531 (sauf traictié), v. RHL 9, 480. Première date: ca. 1328.

DÉLICAT: BW¹ vers 1327. Dauzat XIVe s., Mir. Hist., > DDM³ 1327, J. de Vignay (DDM⁴ 1492, Tardif). DG XVe (Tardif, viande bien [!] délicate, < Delboulle; cp. Delboulle, RHL 9, 480, Traité de fauconnerie, viande délicate). BW²-5 XVe (prob. < DG). RobP¹ 1495 (prob. d'après DDM, avec correction). LarLFr, RobP² 1492. TLF doc. ca. 1454; 1492 Tardif (< DG); etc. La date de 1492 (= 15e s.) donnée par DG,

<sup>(63)</sup> Delboulle corrige avec raison, mais tacitement, en *cynocefales*; corriger dans sa citation aussi *appellée* en *appellees* (RHL 8, 505).

<sup>(64)</sup> Cheminement confirmé par M. A. Rey, Petit Robert.

<sup>(65)</sup> D'où Lexis v. 1300 par approximation, ainsi aussi difficile.

<sup>(66)</sup> Jean Boutillier est mort en 1395; citation dans GdfC.

<sup>(66</sup> a) DG date ce texte de 1426 (< DelbRec). Il s'agit de la Coutume d'Anjou, rédaction dite de 1411; le texte contient des références à l'an 1426 et à l'an 1432, le ms. date de ca. 1440 (date à retenir); publié dans C.-J. Beautemps-Beaupré, Cout. et instit. de l'Anjou et du Maine, t. 1, 4, Paris 1883, p. 116: si les juges sont deleguez laquelle (sentence) sera tenue.

BW<sup>2-5</sup>, RobP<sup>2</sup>, LarLFr et TLF se base toujours sur Delboulle qui cite un « Traité de fauconnerie, 43, Jouaust ». Mais, le mot ne se trouve pas dans Guill. Tardif, Fauconnerie, éd. E. Jullien - P. Lacroix, Paris (Jouaust) 1882. JVignayMir, éd. 1495/96, XX 130: les remys, les delicatz, les tendres ne rompent point le royaulme des cieulx, mais les violens...; éd. 1531 v. RHL 9, 480 (cieux l. cieulx); BN nfr. 15943 [ca. 1375] fo 164, vo b Car les enuieux, les pereceus, les delicieux, ne les tendres n'aperçoivent point le regne des cielx. Première date: ca. 1454, TLF (deliquat « de constitution frêle [d'une personne] »).

DEMI-CERCLE: RobP¹ 1538, < FEW 2¹, 703 b Est 1538. RobP² 1538; demy cercle v. 1327 (!). BW¹ vers 1537, BW² 1538. BW³-5 1377. DDM⁴, LarLFr fin XIVe s. (? < BW³-5). TLF Corbichon 1372 éd. 1522 (< RHL 9, 482, où aussi JVignayMir, éd. 1531) et, comme deuxième att., 1377, Oresme, Ciel. Lexis 1480 semble sans fondement (ou < fin XIVe LarLFr?). JVignayMir, éd. 1496 (nouvelle traduction), XXXI 28: Car pour la grant douleur qu'elle avoit, ses bras furent ploiez comme ung demy cercle; texte de Jean de Vignay, BN fr. 314 [1396] fo 333, vo: Quar de la grant douleur que elle avoit, elle getoit ses bras entor li comme un cercle; texte latin, Douai 1624, XXX 28: Nam quasi in circulum brachia prae dolore agitabantur. Première date: ca. 1375, OresmeCielM 15 b (ch. 8, 31) mouvement qui est selon demycercle (2 ×).

DIFFICILE: BW¹ vers 1327. BW²-5 1330, d'après FEW 3, 73 b 1330, Rhlitt 10, 324 (= Delboulle qui date JVignayMir vers 1330; cp. déléguer ci-dessus); > RobP¹-2 1330, DDM⁴, LarLFr début XIVe s. TLF av. 1380 (= ca. 1355, Bersuire). JVignayMir, éd. 1495/96, IX 104: Tres difficile euvre de continence est repeller les acctentations des flateurs (67); manque dans BN fr. 313 fo 44. Première date: ca. 1355, Bersuire, ms. ca. 1370, GdfC 9, 381 a.

DIMENSION: BW¹ vers 1327. BW²-5, RobP², LarLFr 1425 (< DG). DDM⁴ 1495. TLF Corbichon 1372 éd. 1522 (68), ensuite 1425 (O. de la Haye). JVignayMir, éd. 1495/96, XXVII 82: En toute edification sont trois choses principalement a considerer: Ordre, disposition et definie

<sup>(67)</sup> Ed. 1531 : Tres difficile œuvre de continence est repeller les accentations des flateurs. Delboulle, RHL 10, 324, omet de continence, et écrit par erreur assentations et flatteurs.

<sup>(68)</sup> Attestation tirée de DelbRec, où se trouve le contexte suivant : *Toute chose corporelle a la* [TLF : sa] propre mesure et la [TLF : sa] propre dimension (XIX 129, éd. 1522 ; à vérifier).

dimension (= éd. 1531; cp. RHL 10, 326); texte de Jean de Vignay, BN fr. 314 [1396] fo 140, ro b: Et en tout edefice iii. choses sont a considerer: l'ordre, la disposicion et la division de la grandeur; le texte de 1495/96 est visiblement traduit directement du latin: In omni aedificatione tria sunt praecipue consideranda, ordo, dispositio, et definita dimensio (Douai 1624, XXVI 82). Première date: 1425, Olivier de la Haye, Poëme sur la grande peste de 1348, éd. G. Guigue, Lyon 1888, p. 195; le poème est suivi d'un glossaire raisonné de médecine (pp. 173-236) qui contient l'entrée suivante: Dimension, c'est la quantité d'une chose conceue selon le long ou le travers ou le parfont; donc il y a trois dimensions, c'est assavoir la haulteur, la laise, la profondeur.

DIRIGER: BW¹ vers 1327. BW²-5 1496. RobP², DDM⁴, LarLFr 1495. FEW 3, 91 a 1549 (< DG). Gam² 15. Jh. TLF « faire aller dans un certain sens (ici fig.) » 1381; « conduire d'après certaines règles » 1495 éd. 1531. JVignayMir, éd. 1495/96, XXVII 58: Donc en son fait tellement soit dirigé et meu que . . . ne excede les limites ou la forme de honnesteté (69); manque dans BN fr. 314 fo 130, ro. Première date (indépendamment du sens): 1381, GrSchismeM.

DISSOCIER: BW¹ « 1579; une première fois vers 1327 [BW²-⁵: 1495] ». RobP², DDM⁴, LarLFr 1495. FEW 12, 17 b (Zumthor) date 1495 et renvoie à « BlochW » (= BW¹; date pourtant d'après BW²-⁵). TLF n'a pas non plus trouvé le mot dans RHL 10, 330: « 1495 (d'apr. Bl.-W¹-⁵) (70) ». Delboulle, RHL, donne aussi la deuxième attestation du mot, 1579, que TLF cite d'après DG (< Delboulle). JVignayMir, éd. 1495/96, XX 89: celuy (7¹) emulateur de verité infundera venins de tristesse tellement qu'il fera toute amitié dissocier; BN nfr. 15943 [ca. 1375] fo 150, vo b: Car ces choses sachans avant comme le premier enuieux du sens de charité eüst espandu es cuers des amis les venins de tristresce; texte latin, Douai 1624, XIX 89: ille aemulus charitatis in cordibus amicorum tristitiae sensim venena suffuderit, necesse est ut frequentius iurgijs paulatim dilectione tepefacta, amantium corda diu exulcerata quandoque dissociet. Première date: 1495/96.

DIVERTIR : BW $^1$  vers 1327. BW $^{2-5}$ , RobP $^2$  vers 1400 (= DG XIV $^{\rm e}$ -XV $^{\rm e}$  s., Perceforest ?, pourtant éd. 1528, v. Gdf 2, 732 a). FEW 3, 107 a

<sup>(69)</sup> Ed. 1531 (ch. 68, l. 58) identique sauf faict. Citation Delboulle, RHL 10, 327, pleine d'erreurs: Doncques... dirigé que... limites et formes... honesteté.

<sup>(70)</sup> BW1 pourtant vers 1327.

<sup>(71)</sup> Ed. 1531 celluy, corriger Delboulle.

14. jh. TLF 1370-1380, = ca. 1375, EchecsAmK, TL. JVignayMir, éd. 1495/96, XIX 95: Il est pour tout a corriger, afin que par coustume de forvoier, il ne soit contraint de aler a travers ou de se divertir en chemin contraire (72); BN nfr. 15943 [ca. 1375] fo 114, vo a toutefois il est a corrigier pour ce que par coustume de forvoier il ne soit contraint aler a travers ou en contraire chose. Première date: ca. 1375, EchecsAmK.

DOCILE: BW¹ vers 1327. BW²-5, RobP², DDM⁴, LarLFr 1495. FEW 3, 111 a 14. jh. (= JVignayMir). TLF 1495 éd. 1531. JVignayMir, éd. 1495/96, XVII 85: Le bon engin bien comprenant et docile sans docteur est bien a loer (éd. 1531: louer); ce texte est basé directement sur le texte latin: Ingenium docile, et sine doctore, laudabile est (Douai 1624, XVI 83); texte du ms. BN nfr. 15943 [ca. 1375] fo 30, rob: l'engin sage sans docteur est loable. Première date: 1495/96 (73).

DYNASTIE: BW<sup>1-2</sup> vers 1327. BW<sup>3-5</sup> vers 1495. FEW 3, 197 b mfr. nfr. (s.d.). DDM<sup>4</sup>, RobP<sup>2</sup>, LarLFr 1455 (= Fossetier). GdfC 9, 421 a date Fossetier, Chron. margueritique du 15° s., d'où son classement de cette attestation avant 1488, Mer des hyst. TLF corrige avec raison la date, mais oublie Mer des hyst., d'où 1495 éd. 1531 comme première date et 1508-17, Fossetier comme seconde. JVignayMir, II 98, BN fr. 316 [1333] f° 63, r° a (anc. n° de ch.: 97): Et puis fu la .XX°. dynastie des dyapolitans (il s'agit des règnes égyptiens); éd. 1495 et puis la vingttiesme dynastie (éd. 1531 dinascie). Première date: ca. 1328.

ÉDUCATION: BW¹ «1516; une première fois vers 1327 ». BW²-5, DDM⁴, LarLFr 1495. Gam², RobP² XVe (prob. = JVignayMir). FEW 3, 205 b 1527 (? < DG, < Delboulle: éd. 1533). TLF donne deux attestations: « [1495 J. de Vignay d'apr. Bl.-W.¹-5] » et 1527, Dassy (७⁴). BW¹ aurait dû fournir au TLF la première date: 1516 (date de l'imprimé de Galliot du Pré), Mirouer hist. de France, Delboulle, RHL 11, 495 (où aussi JVignayMir, éd. 1531). JVignayMir, éd. 1495/96, IX 102: Seneque

<sup>(72)</sup> Ed. 1531 v. RHL 10, 332 (coutume 1. coustume).

<sup>(73)</sup> La deuxième attestation serait, selon Delboulle (RHL 10, 333), 1504, Jean Le Maire. Le texte est tiré de La couronne margaritique de 1549 (!), Jean Le Maire de Belges, Sa vie, ses œuvres, éd. J. A. Stecher, IV, Louvain 1891, 111: Princesse dont la propre ingeniosité naïve et naturelle est toute docile (Delboulle docille à corr.) et dextre, et facilement ployable a multiformes doctrines. La deuxième attestation est donc [1520], Fabri (RHL 10, 333, vérifié; le privilège est de septembre 1520, l'imprimé de janvier 1521).

<sup>(74)</sup> Cette attestation est tirée de GdfC, qui se base prob. sur un imprimé (le ms. BN fr. 19172 n'a pas le mot au f° indiqué).

dit ainsi: Education et discipline fait les meurs; manque dans BN fr. 313 f° 44; texte latin: Seneca in lib. de moribus. Educatio et disciplina mores facit (Douai 1624, VIII 102). Première date: 1495/96.

ÉGALITÉ: Cas problématique quant à la datation de la graphie. LarLFr date equalité v. 1265, J. de Meung (< Li, correspond à RoseM-Lec 18569), égalité av. 1453, Monstrelet; TLF date égalité de 1<sup>re</sup> m. 15° s. [éd. XVI° s.] (!), Monstrelet (< GdfC). Les deux n'ont pas tenu compte de BrunLatChab 141 égalité (ms. de 1284, mais il faudrait consulter le ms.; l'éd. Carmody p. 103 a paroileté), TL 4, 1297 et Delboulle RHL 11, 496. FEW 24, 215 b: égalité, BrunLat (< TL). S'il s'agit de dater l'opposition -qu-/-g-, il faut considérer aussi d'autres variantes graphiques, v. TL. JVignayMir n'offre la graphie moderne que pour l'éd. 1531: BN fr. 314 [1396] f° 173, v° b, XXVIII 49, et ensaigne egauté la ou il dit: Je say estre humilié et avoir etc. (éd. 1496 egalté; éd. 1531 egalité (<sup>75</sup>)); texte latin: Haec est inaequalitas columnarum, haec est asperitas earum. Paulus docet levitatem cum dicit: Si fieri potest, quod ex vobis est, etc. Aequalitatem vero ubi ait: Scio humiliari, scio abundare etc. (Douai 1624, XXVII 49); le sens est « égalité ».

ÉGLOGUE: BW¹ vers 1327. BW²-5 1495 avec contexte tiré de RHL 11, 496 [BW IV = RHL  $IV^e = \acute{e}d$ . 1531 . $IIII^e$ .]. FEW 3, 204 b  $16^e$ - $17^e$  s. (< DG Marot). Gam², RobP²  $15^e$  s. (= JVignayMir). DDM⁴, LarLFr 1495. [Lexis v. 1400 fantaisiste.] TLF 1375  $\acute{e}d$ . 1531, Raoul de Presles (< RHL). JVignayMir, VII 62, BN fr. 316 [1333] fo 290, rob: El .iiij. egloge de celui (il s'agit de Virgile) il (saint Augustin) le demonstre en la fin d'un vers ( $\acute{e}d$ . 1495: Au . $IIII^e$ . egloge ( $^{76}$ ) . . . du vers). Première date: ca. 1328.

ÉLÉGANCE: BW¹ vers 1327. BW²-5, FEW 3, 212 b, RobP², LarLFr XVe (< Gdf: Catholicon; Monstrelet). DDM⁴ 1495. [Lexis v. 1400 fantaisiste.] TLF donne fin 14e s., Aalma et 1495, JVignayMir (sans date d'éd.; d'après RHL 11, 497, donc éd. 1531). JVignayMir, éd. 1495, IV 26: L'elegance et beau parler de Socrates (= éd. 1531); BN fr. 316 [1333] fo 149, vo b: la noble science et la subtillité de Socrates; l'éd. 1495 se base directement sur le texte latin: Pythagorae doctrina eruditus, elegantiam et leporem Socratis (Douai 1624, III 26). Première date: 2e m. 14e s., AalmaR 3784 elegance.

<sup>(75)</sup> V. Delboulle, RHL 11, 496, où humilié, etc. est à lire humilié et avoir etc.

<sup>(76)</sup> Ed. 1531 eglogue; c'est la première date pour cette graphie (Raoul de Presles et Guill. Michel seraient à vérifier, v. RHL).

ÉLIMINER: BW¹ « 1523; une première fois vers 1327 ». BW²-5, DDM⁴, LarLFr 1495. RobP² « h. fin XVe; repris 1726 » est inexact: FEW 3, 214 b 1523 ( J. de Mortieres, RF 32, 53). Hu 1523 et 1577. DG Cotgr 1611. TLF 1495 [éd.] 1531. JVignayMir, éd. 1495/96, XXV 62 (nouvelle traduction): et furent les complisses (77) de ce conseil tous eliminez du pays; BN fr. 314 [1396] fo 29, vo b: Et ceulz qui avoient esté compaignons de celi conseil furent boutés hors du païs; texte latin: complices etiam consilij à Duce, patria eliminati sunt (Douai 1624, XXIV 62). Première date: 1495/96.

EMBONPOINT: BW<sup>1-5</sup> « cf. vers 1377, tu es en bon point » doit être une erreur pour vers 1327; on trouve tu es ainsi gras et en bon point dans JVignayMir, DelbRec et RHL 11, 500 (FEW 9, 587 a, rien de semblable (<sup>78</sup>)). Embonpoint est daté FEW 9, 587 a, BW<sup>3-5</sup>, RobP<sup>2</sup>, DDM<sup>4</sup>, LarLFr, TLF 1528 (Marot) (<sup>79</sup>).

EMPUANTIR: BW¹ « XVe siècle (une première fois vers 1327) ». BW²-5, DDM⁴, LarLFr 1495. Gam² 15. Jh. RobP² fin XVe. TLF 1495 éd. 1531 (80). FEW 9, 624 a PŪTĒSCĔRE v.a. 1498 (< doc. GdfC: c'est la date qui aurait dû être retenue comme première), v.r. Est 1549; il aurait fallu ajouter v.n., 1531, JVignayMir, Delboulle RHL 11, 503. JVignay-Mir, XXVIII 114, BN fr. 314 [1396] fo 201, vo b: Quar celle maudite langue corrompi et pourri de vers si que toute la bouche pourri et empuanti et que les vers li decouroient parmi le visage pour son blasme (éd. 1531, identique à l'éd. 1496, v. RHL 11, 503). Première date: ca. 1328.

INJURIEUSEMENT: FEW 4, 698 a 1333 (< DG, d'après Delboulle; très prob. = JVignayMir). DDM<sup>4</sup> (81), RobP<sup>2</sup> 1333. Le mot est dans ca. 1328, JVignayMirYsS XIII 10 (ms. 1333): car comme il estoit aorné des plus beles plumes estranges, il en espoënta pluseurs injurieusement (éd. Snavely, Mél. Elliott). Le sens est ici « de manière offensante ». Il faut

<sup>(77)</sup> Ed. 1531 complices; cp. RHL 11, 498.

<sup>(78)</sup> Mme M. Hoffert ne trouve pas d'attestation de 1377 dans les matériaux du FEW.

<sup>(79)</sup> Cité par C. Fahlin, « Embonpoint », ZrP 62 (1942) 33-48 (Marot : p. 40). — Lexis « 1210 au sens class. ; 1528 » ; qu'est-ce qui est ici classique ?

<sup>(80)</sup> D'après la politique du TLF, Raoul de Presles (éd. 1531), RHL 11, 503, aurait été une attestation bien antérieure (v.a).

<sup>(81)</sup> Donne 1333 d'après « Delb. », abréviation qui correspond à DelbRec où le mot manque pourtant (de même DelbMat) ; il est probable que DDM<sup>4</sup> se base plutôt sur DG.

corriger le FEW 4, 698 a qui range 1333 [= JVignayMir] sous « injustement, contre le droit », et modifier la datation du premier sens, Est 1549, en ca. 1328.

VERSICULE: BW<sup>1-5</sup> XVI<sup>e</sup>. GdfC 10, 849 b JVignayMir éd. 1531 (82). DG XIV<sup>e</sup> s., JVignayMir (= éd. 1531). FEW 14, 316 b [Zumthor] env. 1327. JVignayMir, éd. 1495/96, XX 72: en ce petit versicule est contenue l'invocation de dieu contre tous crimes universellement (= éd. 1531); BN nfr. 15943 [ca. 1375] fo 144, ro b: Ce verset si est bonne invocacion de dieu contre tous perilz. Première date: 1495/96.

Heidelberg.

Frankwalt MÖHREN

<sup>(82)</sup> Corriger invocacion en invocation.